

# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 14 juin 2023

NO 20

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

## **OBJET : Saga de la SLISE VS Opérations**

Bonjour à toutes et à tous,

Pour faire suite à la « saga » de la SLISE et du non-respect des discussions et des ententes par l'employeur, nous avons consulté notre avocate pour connaître les modalités de fonctionnement dans un tel cas. Il ne faut pas oublier que depuis quelques jours, l'employeur utilise une « carte » qu'il n'avait pas l'habitude de sortir, soit contraindre et obliger les APF à se rendre sur les lieux. Or, le fait de contraindre et d'obliger quelqu'un à effectuer un travail n'entretient assurément pas un bon climat de travail au sein des troupes, mais c'est la voie qu'ils ont décidé de prendre cette fois-ci et vous pourrez vous ajuster pour le futur...

Ceci étant dit, vous comprendrez que le syndicat travaille pour vous et n'est pas là pour que quiconque soit « dans le trouble », donc voici comment devrait être traitée la situation en lien avec l'obligation de vous rendre à une opération malgré votre volonté :

- 1) Assurez-vous de recevoir les documents nécessaires et les conditions de travail dans le délai prévu à la convention collective;
- 2) Si le travail demandé n'est pas un enjeu de santé et de sécurité, vous devez l'accomplir;
- 3) Si vous n'avez aucune raison valable qui vous empêche d'aller accomplir le travail, vous devez l'accomplir;
- 4) Si vous avez une contrainte familiale et/ou personnelle qui est très bien explicable et débattable, vous pourriez informer votre gestionnaire que vous serez dans l'impossibilité de vous déplacer pour la période demandée. Cependant, sans entrer dans tous les détails de votre contrainte, vous devrez fournir un minimum d'explication à votre gestionnaire.

Vous comprendrez que l'employeur tentera probablement de maintenir sa position à vous contraindre, malgré que vous ayez une bonne raison, mais si des personnes se retrouvent dans cette situation, nous vous demandons de nous contacter directement et sans délai pour que nous puissions intervenir. Pour ceux et celles qui devront se déplacer pour une opération à l'extérieur de votre territoire et qui génère minimalement 1 couché, il est important d'informer vos délégués régionaux ou un membre de l'exécutif afin de voir les journées qui ne respectent pas les ententes conclues lors de la ronde de négociation. Si tel est le cas, nous nous occuperons de déposer tous les recours nécessaires afin de faire respecter vos droits le cas échéant.

De plus, il est très important d'apporter une précision quant à certains messages véhiculés par l'employeur, soit l'impossibilité de s'asseoir avec nous pour régler le litige. Certains gestionnaires diffusent ce message à la demande « de plus haut », mais c'est complètement faux de mentionner que c'est votre syndicat qui refuse de s'asseoir avec eux pour discuter de la situation; c'est complètement l'inverse. J'ai personnellement transmis plusieurs correspondances pour demander de tenir des rencontres et/ou pour obtenir des dates de rencontre. À ma demande, notre président de Comité paritaire a interpellé l'employeur pour qu'on puisse se rassembler et ces derniers n'ont toujours pas donné suite à cette demande. Afin de valider les faussetés véhiculées, j'ai personnellement fait mes recherches et vendredi dernier, j'ai appris que la partie patronale avait transmis la liste des nouveaux noms du comité paritaire (côté patronal) seulement vers la fin mai et que ce n'est toujours pas approuvé par les hautes autorités du SCT. Si un de vos gestionnaires vous mentionne cette fausse allégation à nouveau, vous pouvez nous les référer pour que nous puissions corriger le tir.

En terminant, nous tenons à féliciter toutes les personnes qui ont été solidaires à la « cause » en lien avec le non-respect de nos ententes. La situation est plus que déplorable et soyez assuré que l'employeur sera très bien mis au fait de notre mécontentement face à la situation. L'expression : « *Le passé est garant de l'avenir* » prend tout son sens dans de telles situations !!!

Je vous souhaite une très bonne journée!

Martin Perreault  
Président provincial